

# AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE PAR LE CCAS DE VIESLY

Le Centre Communal d'Action Sociale de la municipalité de Viesly attribue une aide de 50 € pour le permis de conduire aux jeunes âgés de 18 à 30 ans inscrits dans une auto-école. Les pièces à fournir pour obtenir cette aide sont :

- Copie de la facture de l'école de conduite datant de - de 12 mois avant la demande d'aide
- Une attestation Pôle Emploi justifiant l'inscription
- Un justificatif de domicile
- Un RIB

Plus d'informations auprès de la mairie

<https://www.viesly.fr/services/actions-sociales/ccas-centre-communal-daction-sociale>

**Mairie de Viesly:**

10 rue de la mairie

59271 - Viesly

<https://www.viesly.fr/>